



Contrat de mariage le plus adapté?

Par **Ricky14**, le **12/03/2015** à **21:52**

Bonjour,

Mon épouse possède un enfant majeur d'un précédent mariage et personnellement je n'ai pas d'enfant.

A notre mariage, nous n'avons pas effectué de contrat de mariage.

Comment se règle la succession, l'héritage en cas de décès de mon épouse?

Ma belle-fille est elle en droit de m'interdire l'usufruit de notre maison et des biens communs?

Merci d'avance,

Cordialement

Par **aguesseau**, le **13/03/2015** à **00:03**

bjr,

en présence d'enfant non commun, vous devez faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles.

cdt